



CDEN et CTSD exceptionnels du mercredi 6 mai et jeudi 7 mai

Suite à l'annonce de la réouverture des écoles, un CDEN et un CTSD ont été convoqués en urgence. M. Faisy, IA par intérim, reconnaît que nous sommes dans un calendrier contraint.

En préambule, il indique que l'objectif n'est pas de discuter de la date de la reprise, décidée au niveau national, mais de l'organisation locale de celle-ci. Et qu'il s'agit de présenter le plan de reprise départemental, qui ne peut être modifié puisqu'il est basé sur le plan national.

FO : Nous rappelons notre revendication : pas de reprise tant que les conditions sanitaires ne sont pas réunies. La FNEC FP FO rappelle que pour assurer la sécurité des personnels et des élèves, elle exige le dépistage systématique et la mise à disposition de gel et de masques FFP2, seuls reconnus comme efficaces. Sans masques adaptés, les gestes barrière ne suffiront pas. Le protocole est inapplicable. La seule décision raisonnable est de reporter cette reprise.

IA : Une première livraison de masques jetables a été effectuée, et une livraison de masques en tissu est en attente. Des masques pédiatriques seront également fournis pour les enfants présentant des symptômes. Une livraison de petites bouteilles de gel pour les enseignants a été faite directement dans les circonscriptions.

Organisation :

IA : La situation de confinement ne peut pas durer, nous allons devoir apprendre à vivre avec cette situation sanitaire pendant un moment. Il va certainement y avoir un décret de réouverture des établissements scolaires. La prise de décision de la réouverture incombe à l'Etat et au gouvernement.

Les semaines à venir sont un travail préparatoire à la rentrée de septembre. Nous allons commencer avec des effectifs réduits pour nous assurer des conditions et réajuster si nécessaire. C'est une reprise particulière avec un temps important qui devra être passé à expliquer les gestes barrière. Il ne s'agit pas de reprendre la classe comme après des vacances. Ce qui prime ce sont les conditions et la sécurité sanitaires. Chaque école, en lien avec les IEN et les mairies, doit trouver une organisation qui en permette le respect en fonction des contraintes de locaux, de personnels disponibles et dans le respect du protocole sanitaire.

52% des écoles du département ouvrent le 12 mai et 70% dans la semaine. Les 30% restants concernent essentiellement les petites écoles rurales avec peu de classes et Toulouse (68 écoles ouvrent sur 206).

Les groupes sont constitués au maximum de 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle.

Chaque mairie informe du nombre d'élèves qui peuvent être accueillis dans l'école, en fonction de la taille des locaux et du personnel disponible. Elle est responsable du bâti (sanitaires et lavabos en nombre suffisant, places dans la classe, suffisamment de sorties et d'entrées...).

Les équipes, en lien avec les IEN et les mairies, décident de la taille des groupes et définissent l'organisation, qui sera validée par l'IEN. S'il n'y a pas de consensus et que l'IEN tente d'imposer un nombre d'élèves supérieur, il faut en informer Mme Mery et l'IA tranchera.

Le suivi au quotidien revient à la direction de l'école. M. Faisy est conscient que c'est une responsabilité mais l'IA n'a pas la capacité d'aller dans toutes les écoles pour vérifier.

La formation des enseignants aux gestes barrière sera faite lundi, les équipes des personnels de santé seront disponibles pour accompagner les écoles. Des capsules vidéo de la DGESCO ont été envoyées dans toutes les écoles.

FO : Si l'équipe enseignante considère que le protocole sanitaire ne peut pas être respecté et que la mairie tient absolument à ouvrir l'école, qui tranche ?

IA : Si des équipes pédagogiques qui considèrent que les conditions bâtimentaires ou sécuritaires ne permettent pas de remplir le protocole sanitaire nous font remonter le RSST (*Registre Santé et Sécurité au Travail*), l'IA échange avec la mairie pour voir s'ils partagent le diagnostic, si des éléments peuvent permettre de changer la situation ou pas et ensuite il appartiendra à l'IA de considérer que l'on peut ou pas accueillir les enfants. La décision sera collective.

Si un matin un directeur constate qu'il y a une situation de danger, il faut écarter les enfants, prendre contact avec la mairie et l'IEN, c'est le fonctionnement habituel.

Les enseignants sont responsables de l'apprentissage et du respect des gestes barrière, et d'assurer l'accueil dans le cadre défini avec la mairie et l'IEN.

[L'organisation locale fait porter une responsabilité bien trop lourde aux enseignants et directeurs. Elle donne également bien trop de prérogatives à la mairie qui peut décider par arrêté de la taille des groupes, des horaires et des niveaux à accueillir. Il est beaucoup question de concertation et de décision collective dans les réponses apportées, c'est présumer que les collectivités et les IEN prennent toujours en compte la parole des équipes. Or nous avons des retours de collègues qui nous informent du contraire.]

Comment les directeurs et les équipes pourront-ils être sûrs que tous les critères seront remplis ? Ils n'ont pas les compétences nécessaires pour s'assurer par exemple du bon fonctionnement de la ventilation...L'IA répond que l'on peut collectivement se faire confiance pour prendre en charge les conditions sanitaires...Mais ça n'est pas une question de confiance mais de capacité et de responsabilité.

Quant à la reprise présentée comme un moyen de réduire les inégalités, dans ces conditions elle est un leurre du point de vue pédagogique. Enseigner ne sera pas possible.

Dans toute situation où le protocole sanitaire ne peut pas être respecté, il est important de remplir et de nous faire remonter le RSST

Présentiel et distanciel :

IA : L'organisation (groupes et horaires) se fait par école en fonction du nombre d'enfants et d'enseignants. Cadre général : tous les enfants sont pris en charge (distanciel/présentiel par alternance). Ils ne pourront pas être accueillis à temps plein car l'accueil des enfants se fait par groupes à tour de rôle.

Concernant les enseignants : il ne doit pas y avoir de dépassement des ORS (*Obligations Réglementaires de Service*), mais une souplesse dans l'organisation des horaires.

Chaque école doit organiser la prise en charge de tous les élèves.

Si un enseignant est à temps plein dans son école, il n'aura pas de distanciel à faire.

Les IEN vont devoir faire suivre les élèves qui ne sont pas en présentiel par un autre enseignant qui n'est pas en présentiel. Cela peut être compliquée mais ça se met en place.

En présentiel les enseignants peuvent avoir d'autres élèves que ceux de leur classe, ça dépend de l'organisation pédagogique mise en place dans l'école.

Les enseignants qui ne sont pas en présentiel s'occupent de la continuité pédagogique des enfants qui ne peuvent jamais être en présentiel.

Les élèves présents à l'école sont pris en charge par les enseignants en présentiel et ceux qui sont à la maison sont pris en charge soit par leur enseignant s'il n'est pas à temps plein en présentiel soit par un autre enseignant.

C'est le choix de l'équipe en lien avec l'IEN. Si dans une école tous les enseignants sont en présentiel, certains auront en charge la continuité pédagogique des élèves en distanciel.

Concernant les 4h de mathématiques et de français, il faut le voir plus comme une aide que comme une contrainte, il n'y aura pas de pression sur les équipes du point de vue pédagogique.

[Dans certaines écoles, les enseignants vont devoir poursuivre la continuité pédagogique de leur propre classe tout en prenant en charge le distanciel pour une partie des élèves d'une autre classe, si leur collègue est à temps plein en présentiel. Dans d'autres, les collègues en présentiel vont devoir enseigner à des élèves qu'ils n'ont jamais eu en classe, si leur enseignant ne peut être en présentiel. Comment peut-on assumer cette tâche sans connaître les élèves ?

En cas de difficulté contactez le SNUDI FO.

En cas de modifications des horaires, il est nécessaire de réunir les Conseils d'école, et de faire valider par le CDEN. L'IA considère qu'en cette période particulière, s'il y a accord entre l'équipe pédagogique et la municipalité, ce n'est pas nécessaire et les Conseils d'école pourront se tenir la semaine suivante.

En cas de problème de dépassement d'horaires, contactez le SNUDI FO.]

Les personnels

FO : Pouvez vous nous apporter des précisions sur les ASA (Autorisations Spéciales d'absence) ?

IA : Une communication académique va être faite concernant les ASA. Elles sont valables pour un personnel qui ne peut pas être en présentiel et ne peut pas non plus assurer le distanciel. Il s'agit d'ASA spécifiques pour lesquelles il n'y a pas de contingent restreint.

Jusqu'au 2 juin, les personnels (enseignants, AESH, administratifs) peuvent informer leur IEN qu'ils restent chez eux pour garde d'enfant.

Les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables peuvent également rester chez eux.

[En cas de vulnérabilité psychologique, vous pouvez demander à votre médecin une attestation d'isolement (attestation type communiquée par la Sécurité sociale à tous les médecins). En cas de refus de l'IEN, en cas de problème avec la garde d'enfant, contactez le SNUDI FO.]

FO : Pouvez-vous confirmer que lorsqu'une école n'ouvre pas les collègues restent en distanciel ?

IA : Oui à moins qu'ils ne se portent volontaires auprès de l'IEN.

FO : Qu'en est-il des TR et TRS ?

IA : Ils restent sur leur école de rattachement, sauf s'ils sont affectés à l'année sur une autre école. Sur les postes partagés, ils restent sur l'organisation pré confinement. Si une des écoles n'est pas ouverte, ils peuvent être réaffectés, en fonction des besoins, par les IEN sur une autre école.

[Est-ce bien la meilleure solution pour éviter le brassage ?]

Comment les AESH vont-ils pouvoir respecter la distanciation physique ?

IA : Les AESH doivent être présents s'ils le peuvent au moment de la prérentrée, car le retour des élèves en situation de handicap est une priorité pour le ministre, dans la mesure où les gestes barrière peuvent être respectés. Si ce n'est pas possible, si l'enfant n'est pas capable de respecter les gestes barrière, on peut ne pas l'accueillir.

[Nous constatons que cette période est propice à une déréglementation absolue : plus de groupe classe, plus d'horaires, une position statutaire floue...]

Les élèves

FO : Qu'en sera-t-il de l'accueil des enfants des personnels indispensables ?

IA : Le choix est laissé aux parents : si l'école de secteur et le niveau de classe ouvrent, si les parents acceptent les modalités d'organisation de l'école avec rotation, l'enfant retourne dans son groupe classe.

Si l'école de secteur ouvre et qu'elle est école d'accueil, les enfants des personnels prioritaires sont accueillis à plein temps, mais dans des groupes étanches pour éviter le brassage. S'il n'y a plus de place pour les enfants du quartier, l'école continue à fonctionner comme pôle d'accueil.

Si les parents veulent un accueil à temps plein, les enfants ne peuvent pas entrer dans la rotation sinon le virus circule. L'accueil se poursuit dans les pôles d'accueil. Il y aura donc des groupes multi niveaux.

Quels sont les critères de sélection des élèves avec les priorités posées par le ministre ?

IA : Rappel des priorités : enfants des personnels indispensables, CM2/CP/GS, enfants en difficulté scolaire, en situation de handicap et une attention particulière doit être portée aux fratries. Les équipes préparent des classes en fonction de ces critères en respectant les effectifs maximum et la capacité maximale de l'école tout en tenant compte des ressources humaines dont on dispose sur l'école. Le nombre d'enfants dont les parents doivent retourner au travail est variable d'une école à l'autre. Sur certains territoires nous serons en capacité d'accueillir et prioriser les enfants qui sont le plus en difficulté, mais sur d'autres, il sera difficile de faire droit à toutes les priorités. Partout il y aura des rotations donc il sera malgré tout possible d'accueillir.

FO : Que faire si un enfant dont on sait qu'il a des cas de COVID dans son entourage est amené à l'école ?

IA : C'est à l'IEN de gérer ce genre de situation.

[D'après l'IA, pour l'instant peu d'enfants seront de retour dans les écoles. La crainte des parents est compréhensible au vu de cette reprise précipitée. Ils craignent une deuxième vague. Le « volontariat des parents » ne sera pas réalisable pour tous car certains seront dans l'obligation de rescolariser leurs enfants.]

Enfants avec PAI

IA : À la suite du courrier du médecin conseiller technique du recteur, Mme Consonni, pour les enfants bénéficiant d'un PAI, vous pouvez conseiller aux parents de prendre l'attache du médecin référent de l'enfant. Si celui-ci n'est pas favorable au retour ou pense que des conditions particulières sont nécessaires, il pourra rédiger un certificat le précisant.

Il n'y aura donc pas besoin de certificat systématique, mais seulement si nécessaire.

Le PAI sera mis en place en respectant le protocole sanitaire. Si ce n'est pas possible, il faut dialoguer avec les parents car c'est un motif de non fréquentation de l'école.

Il y aura une FAQ sur les questions d'ordre médical.

Journées de prérentrée

L'UNSA et le SNUIPP demandent des journées de prérentrée supplémentaires.

IA : Dans le cadrage national la prérentrée peut être étendue au 12 mai. Si des écoles qui ont prévu de rentrer le 12 se rendent compte le 11 que ça n'est pas possible, il faut qu'elles contactent en priorité l'IEN et la mairie pour essayer de régler le problème. Si ça n'est pas possible, il faudra décaler la rentrée au 14 en informant rapidement les parents.

[Ce n'est pas de temps dont les collègues ont besoin mais de garanties sanitaires. La prérentrée peut être étendue, ça ne règlera pas le problème posé par l'absence de dépistage systématique demandé en CHSCTA, ni celui du manque de masques.]

IA : L'organisation ne sera pas figée au 11 mai. Il faudra progressivement accueillir plus d'enfants à partir du 1er juin pour répondre à la demande des parents d'élèves pour raison économique. Avec la montée des effectifs il faudra réorganiser localement l'accueil.

FO : Nous vous remercions de confirmer que l'objectif est de garder les enfants pour des raisons économiques, et que les personnels pallient le manque d'anticipation et de gestion du gouvernement face à cette épidémie, ainsi que le manque de moyens.

